

GUIDE PRATIQUE DE LA REDEVANCE SPÉCIALE (RS)



Le SPECTOM assure la collecte des déchets ménagers et assimilés.
Ce service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures
Ménagères (TEOM) qui est calculée en fonction de la valeur locative
des bâtiments et perçue à travers la Taxe Foncière.

Afin d'accompagner les administrations dans une démarche de
réduction des déchets et de mieux répartir les coûts entre les
différents producteurs, la collectivité met en place la Redevance
Spéciale (RS).

QU'EST-CE QUE LA REDEVANCE SPÉCIALE ?

La Redevance Spéciale correspond au paiement des prestations de collecte et
traitement effectuées par le SPECTOM pour les producteurs de déchets non ménagers.
Elle s'adresse aux Etablissements publics et privés qui produisent des déchets
assimilables aux déchets des ménages.

Les Etablissements privés et publics n'ont pas pour obligation d'adhérer au service du
SPECTOM mais doivent justifier de l'élimination et de la valorisation conforme de leurs
déchets.

POURQUOI METTRE EN PLACE UNE REDEVANCE SPECIALE ?

- Elle contribue à rendre équitable la facturation de la collecte et du traitement des
déchets en faisant payer le service aux établissements en fonction du volume de
déchets produit.
- Elle assure l'équité entre les producteurs et instaure une facture plus juste en
fonction de l'utilisation et du coût réel du service rendu
- Elle sensibilise les administrations à la réduction des déchets et incite à effectuer le
tri en vue de la valorisation de leurs déchets.

SCHÉMA EXPLICATIF DE LA REDEVANCE SPÉCIALE POUR LES COMMUNES

DEUX CAS DE FIGURE SE PRÉSENTENT :



Dans le cas où les conditions techniques ne permettent pas le comptage des conteneurs, les
communes > à 500 habitants seront facturées au forfait

La Redevance Spéciale est un levier essentiel pour responsabiliser au respect de l'Environnement et réduire la production de déchets à la source.

Les Etablissements concernés par la Redevance Spéciale ont le devoir de respecter les engagements contractualisés dans une convention signée chaque années avec le SMECTOM.

CONCERNANT VOTRE FACTURE, VOUS AUREZ A RÉGLER :

ANNÉE 1* → 50%

ANNÉE 2 → 75%

ANNÉE 3 → 100%

*Année 1 = année de la mise en place de la RS

MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE SPÉCIALE



ÉTAPE 1

Je m'inscris et je retourne la convention signée

ÉTAPE 2

Je demande l'accès au Web usager

ÉTAPE 3

Je transmets la TEOM N-1 au SMECTOM

ÉTAPE 4

Je reçois à la fin du semestre ma première facture réelle



CALCUL DE LA REDEVANCE SPÉCIALE

La Redevance Spéciale tient compte de la quantité de déchets produits par votre établissement (si supérieure à 1.020L /semaine) et du service de collecte assuré par le SMECTOM.

La facturation s'effectue **deux fois par an** (juillet et janvier) avec un renouvellement tacite du contrat chaque année.



Il vous est demandé de nous faire parvenir une copie de votre taxe foncière sur laquelle figure le montant de la TEOM chaque année avant le 31 Janvier (pour les bâtiments concernés de votre commune).

$$\text{Abonnement (Annuel)} + \left(\text{Tarif à la levée} \times \text{Nombre de collecte} \right) = \text{Redevance spéciale ANNUELLE}$$

EXEMPLE

TARIFS

	VOLUME (LITRES)	120L	240L	360L	660L	770L
ORDURES MÉNAGÈRES	ABONNEMENT	18,52€	37,03€	55,55€	101,84€	
	LEVÉE	7,62€	15,24€	22,86€	41,91€	
COLLECTE SÉLECTIVE	ABONNEMENT	20,92€	41,83€	62,75€	115,04€	
	LEVÉE	3,76€	7,51€	11,27€	20,66€	
CARTON BRUN	ABONNEMENT				44,62€	52,05€
	LEVÉE				5,28€	6,16€

Mon entreprise a :
 2 bacs 240L Ordures Ménagère (OM),
 1 bac 120L pour le sélectif et
 1 bac de 660L carton.
 Je sors tous mes bacs 1 fois/semaine

QUEL SERA LE MONTANT DE LA RS AVANT ABATTEMENT TEOM?

Abonnement
 (37,03 x 2) + 20,92 + 44,62

+ Collecte OM
 (15,24€ x 2 x 52)

+ Collecte sélectif
 (3,76€ x 52)

+ Collecte carton
 (5,28€ x 52)

= 2.194,43€
 (Total RS)

TOTAL FACTURE RS ANNUEL
 (compréant abattement TEOM)

La Redevance Spéciale vous reviendra à **2.194,43€**
 Vous payez **1.357€** de Taxe Ordures Ménagères (TEOM).

- Année 1 = (Total RS - 50%) - TEOM
- Année 3 = Total RS - TEOM **Vous payerez donc 837,43€**
 (2.194,43€ - 1.357 = 837,43€)

TOTAL ANNUEL ANNÉE 3
837,43€

Le montant réellement facturé est le montant de la Redevance Spéciale calculé pour votre cas moins le montant de la TEOM déjà payé au titre de l'année N-1



LES STRUCTURES PUBLIQUES, UN EXEMPLE POUR TOUS!

Les structures publiques se doivent d'être un exemple en matière de politique de prévention et de gestion des déchets. Elles jouent un rôle moteur

Le SPECTOM vous accompagne tout au long du contrat pour vous aider à réduire votre production de déchets !

La loi relative à la Transition Énergétique pour la croissance verte impose aux structures des objectifs de réduction : réduire la consommation de papier, utilisation de papier recyclé, une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire...
Loi AGECE : obligation du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024



FOIRE AUX QUESTIONS



Un nouveau professionnel vient de s'installer sur ma commune, comment le renseigner ?

Vous pouvez inviter le professionnel qui souhaite bénéficier de nos services à se rendre sur notre site internet www.smectom-lannemezan.com ou à nous contacter.

Quand payer ma facture si je suis redevable de la RS* ?

La facture sera établie semestriellement (juillet et janvier). Elle devra être réglée dans les 30 jours suivant sa réception.

Toutes les Administrations sont-elles soumises à la RS* ?

Toutes les Administrations localisées sur le territoire du SPECTOM et bénéficiant du service de collecte sont automatiquement soumises à la RS.

Suis-je obligé de passer par le SPECTOM pour faire collecter mes déchets ?

NON! Il vous est possible de choisir le prestataire de votre choix pour éliminer vos déchets.

Comment réduire ma facture ?

La meilleure solution est de produire moins de déchets : cela vous permettra de diminuer le nombre de présentation de votre bac à la collecte.

Nous vous conseillons de trier davantage, de composter et de sensibiliser vos agents.

Comment suivre ma production de déchets ?

Grâce au WEB USAGER accessible sur le site internet du SPECTOM, vous pourrez suivre le nombre de présentation de vos bacs de déchets et consulter les informations actualisées (jours de collecte, prix au litre, consignes de tri...).

RS* = Redevance Spéciale

DES QUESTIONS? - BESOIN D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES?

CONTACTEZ NOUS

redevancespeciale@smectom65.fr

06.48.80.05.82

www.smectom-lannemezan.com

